



Les Aires Terrestres Educatives

publié le 25/03/2024

Descriptif :

Pour sensibiliser les élèves et approfondir la connaissance de la biodiversité en milieu scolaire, l'Office français de la biodiversité a mis en œuvre la démarche "aires éducatives" sur le territoire français.

Ce concept est né en 2012, aux Marquises en Polynésie Française, de l'imagination des enfants de l'école primaire de Vaitahu qui ont souhaité protéger la baie se situant devant leur école. Une aire éducative peut être marine, terrestre ou fluviale : on parle d'une AME (aire marine éducative), d'une ATE (aire terrestre éducative) ou d'une AFE (aire fluviale éducative).

Les aires éducatives  sont de petits espaces naturels gérés de manière participative par les élèves, encadrés par leurs enseignants et une structure gestionnaire de ces espaces naturels ou une structure associative du domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Les élèves sont associés directement à la gestion de l'aire éducative pour prendre des décisions aux côtés des acteurs locaux (associations, gestionnaires de sites protégés, élus, acteurs socio-économiques du territoire, etc.) : c'est bien un apprentissage de l'éco-citoyenneté. Des associations environnementales, collectivités territoriales ou réserves naturelles, accompagnent la classe et l'enseignant.

Objectifs des aires éducatives

Former les plus jeunes à l'éco-citoyenneté et au développement durable,
Reconnecter les élèves à la nature et à leur territoire,
Favoriser le dialogue entre les élèves et les acteurs de la nature : usagers, acteurs économiques, gestionnaires d'espaces naturels...

Ce projet éco-citoyen s'inscrit pleinement dans la dynamique de l'enseignement scolaire.
Ce dispositif concerne les classes des écoles dès le CE2, des collèges et des lycées.
Les espaces concernés peuvent être divers : littoral, zone humide, forêt, rivière, parc urbain...

Mettre en place une aire éducative

Une aire éducative se développe tout au long de l'année scolaire et a vocation à durer sur le long terme. Sa mise en place d'une aire éducative nécessite au préalable 3 étapes :

Identifier une structure (« Le référent ») qui peut accompagner le projet : structure de la sphère de l'éducation à l'environnement, gestionnaire d'espaces naturels, collectivités,...

Se rapprocher de la commune pour l'informer du projet et la questionner sur des sites d'accueil potentiels de l'aire éducative (le choix final des revient aux élèves)

Évaluer le coût du projet avec le référent afin de lancer des demandes de financement

La zone de l'aire éducative ne doit pas nécessairement se trouver dans un espace protégé, elle doit se situer sur la commune, à proximité de l'école. Les milieux peuvent être très variés et se trouver à la campagne, à la mer, à la montagne ou en ville (plage, zone humide, parc urbain, forêt, terrain vague, rivière,...).

Inscription et labellisation

Inscription et labellisation

Pour l'année scolaire 2023-2024 les inscriptions sont ouvertes du 1er juin au 15 septembre inclus.

Vous trouverez ci-dessous les caractéristiques de cet appel à projets :

- ▶ dépôt des candidatures du 1er juin au 15 septembre inclus (via la Plate-forme "La trousse à projet", voir PJ)
- ▶ la subvention forfaitaire de l'OFB sera de 2 000 euros par an pour 2 ans
- ▶ une inscription sur le portail de la démarche Sagae doit impérativement être faite pour que votre dossier puisse être pris en compte.

Pour reconnaître et mettre en valeur l'engagement des écoles, un label "aire marine éducative" ou "aire terrestre éducative" est décerné aux écoles qui s'engagent dans la démarche. La labellisation intervient en fin d'année scolaire, sur étude du dossier de demande de labellisation. Son obtention repose sur le respect de la méthode notamment l'implication des élèves qui décident des orientations du projet lors du conseil des enfants.

Plus d'informations sur le [site académique](#) 

Document joint

 [guide_demarche_trousse_a_projet](#) (PDF de 258.7 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.